

Note Flash du SIES



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

**N°11
Août 2017**

Les effectifs dans l'enseignement supérieur en 2016-2017

Les données sont issues des systèmes d'information SISE et SCOLARITE, des enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur et d'enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture. Le champ couvert par cette note est constitué des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-mer.

Des effectifs en hausse à la rentrée 2016, notamment à l'université

Le nombre d'inscriptions étudiantes dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM atteint 2 609 700 en 2016-2017. Il augmente de 2,3 % par rapport à 2015-2016. La mise en œuvre progressive de la double inscription obligatoire des étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) amplifie la hausse. Cet effet neutralisé, l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits est de 1,8 % (+ 44 800 étudiants) sur un an. Elle reste élevée, comparable à l'accroissement moyen les trois années précédentes (+ 50 000/an).

Effectifs dans l'enseignement supérieur

Effectifs (en milliers)	Année universitaire				Evol. ann. (en %)	Evol. ann. h. CPGE (en %)
	2010- 2011	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017		
Universités	1 437	1 531	1 593	1 624	+1,9	+1,1
dont prep. DUT	116	116	116	117	+0,9	-
dont form. ingé.	21	27	28	30	+7,1	-
Form. ingé. hors univ.	105	115	118	123	+4,2	-
STS et assimilés	242	255	256	257	+0,4	-
CPGE	80	84	86	86	+0,6	-
Ec. commerce, gestion, comptabilité	121	134	136	152	+11,8	-
Autres	335	352	362	368	+1,7	-
Total	2 320	2 471	2 551	2 610	+2,3	+1,8

Source : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

En 2016-2017, la part de l'université dans le total des inscriptions atteint 62,2 %. Le nombre d'inscriptions à l'université augmente de 1,9 % par rapport à 2015-2016, et de 1,1 % (+16 600 étudiants) hors

doubles inscriptions des étudiants des CPGE. Au sein de l'université, le nombre d'étudiants préparant un DUT est quasi inchangé. Le nombre d'étudiants est également stable en sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés, ainsi qu'en CPGE.

Dans le prolongement des années précédentes, les inscriptions restent très dynamiques dans les formations d'ingénieurs (+ 7,1 % à l'université et + 4,2 % en dehors). Depuis les années 2000, elles connaissent une progression importante (+ 3,3 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2016 hors universités), nettement supérieure à la hausse moyenne des effectifs (+1,1%). En 2016-2017, le nombre d'étudiants a aussi fortement augmenté dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (+11,8 %), ce qui prolonge une tendance de fond (+ 7,1 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2016).

18% des étudiants fréquentent un établissement privé

L'enseignement privé rassemble 475 000 étudiants en 2016-2017, soit 18,2 % des effectifs du supérieur. Ses effectifs augmentent cette année de 5,3 %. La croissance des inscriptions dans l'enseignement public est plus modérée : + 1,7 % (1,0 % hors doubles inscriptions). La quasi-totalité des écoles de commerce, gestion ou comptabilité sont dans le secteur privé. Celui-ci scolarise également un tiers des étudiants en STS ou en école d'ingénieurs hors université. Les CPGE du secteur privé (y c. contrat avec l'Etat) ne représentent que 14 % des inscrits.

Répartition des effectifs en 2016-2017 entre secteurs public et privé

Effectifs (en milliers)	Public	Privé	Total	Part du privé (en %)
Universités	1 624	-	1 624	0,0
Form. d'ingé. hors univ.	78	45	123	36,6
STS et assimilés	173	84	257	32,7
CPGE	74	12	86	14,0
Ec. commerce, gestion, comptabilité	1	151	152	99,3
Autres	185	183	368	49,7
Total	2 135	475	2 610	18,2
Evol. ann. (en %)	+1,7	+5,3	+2,3	-
Evol. ann. h. CPGE (en %)	+1,0	+1,8	-	-

Source : MESRI-SIES

Une croissance particulièrement forte dans les académies de Lyon, Strasbourg, La Réunion et Guyane

En 2016-2017, 26 % des inscriptions se concentrent en Ile-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Rennes, qui accueillent, à elles cinq, 29,2 % des effectifs totaux ; les plus petites de métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent 2,4 % des effectifs. Hors doubles inscriptions en CPGE, les effectifs augmentent par rapport à 2015-2016 dans toutes les académies sauf à Aix-Marseille, en Martinique et Guadeloupe. Ils croissent de façon importante dans les académies de Guyane (+ 11,3 %), La Réunion (+ 3,5 %), Lyon (+3,1 %) et Strasbourg (+ 3,1 %).

Répartition des effectifs en 2016-2017 par région et académie

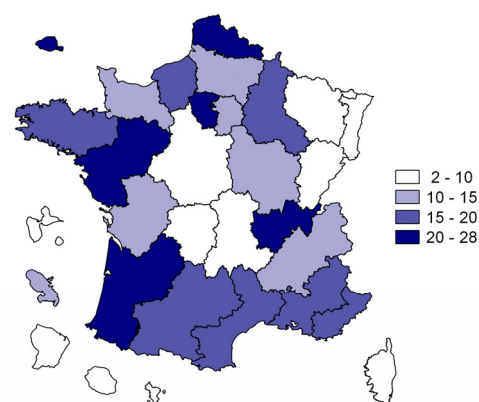
Régions académiques	Académies	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Evol. annuelle (en %) (1)
Auv.-Rhône-Alpes		331	12,7	2,6 (2,1)
	Cl.-Ferrand	46	1,8	1,2 (1,0)
	Grenoble	93	3,6	1,3 (0,4)
	Lyon	192	7,4	3,5 (3,1)
Bourg.-Franche-Comté		80	3,1	3,1 (1,8)
	Besançon	34	1,3	1,9 (1,1)
	Dijon	45	1,7	3,9 (2,4)
Bretagne	Rennes	127	4,9	1,4 (1,1)
Centre-Val de Lo	Orl.-Tours	63	2,4	3,4 (2,1)
Corse	Corse	5	0,2	1,3 (0,4)
Grand-Est		207	7,9	3,0 (2,3)
	Nancy-Metz	84	3,2	3,0 (2,2)
	Reims	44	1,7	1,4 (1,1)
	Strasbourg	78	3,0	3,9 (3,1)
Hauts de France		225	8,6	2,3 (2,5)
	Amiens	48	1,8	1,3 (1,3)
	Lille	176	6,8	2,6 (2,9)
Ile-de-France		678	26,0	2,2 (1,8)
	Créteil	142	5,4	2,5 (2,2)
	Paris	347	13,3	2,8 (2,2)
	Versailles	189	7,3	1,1 (1,0)
Normandie		105	4,0	2,2 (1,6)
	Caen	43	1,6	2,7 (2,6)
	Rouen	62	2,4	1,9 (0,8)
Nouvelle Aquitaine		199	7,6	2,5 (1,9)
	Bordeaux	125	4,8	3,0 (2,4)
	Limoges	23	0,9	1,5 (1,3)
	Poitiers	51	2,0	1,6 (1,1)
Occitanie		245	9,4	1,9 (0,9)
	Montpellier	110	4,2	1,8 (0,9)
	Toulouse	135	5,2	1,9 (0,9)
Pays de la Loire	Nantes	132	5,1	3,7 (3,0)
Prov.-Alpes-Côte-d'Azur		169	6,5	0,7 (0,3)
	Aix-Marseille	108	4,1	0,0 (-0,3)
	Nice	61	2,3	2,0 (1,4)
France métropolitaine		2 565	98,3	2,3 (1,8)
Guadeloupe	Guadeloupe	10	0,4	-3,2 (-2,9)
Guyane	Guyane	4	0,2	11,5 (11,3)
La Réunion	La Réunion	21	0,8	4,0 (3,5)
Martinique	Martinique	9	0,3	-1,1 (-2,6)
Mayotte	Mayotte	2	0,1	1,6 (1,6)
DOM		45	1,7	2,0 (1,5)
France métr. + DOM		2 610	100,0	2,3 (1,8)

(1) Les évolutions hors CPGE figurent entre parenthèses.
Source : MESRI-SIES

Une part de l'enseignement privé importante à Nantes, faible en Corse et Guyane

La part de l'enseignement privé est très variable d'une académie à l'autre, comprise entre 2 % (Corse) et 28 % (Nantes). Plus d'un étudiant sur cinq est dans le secteur privé dans les académies de Bordeaux, Lille, Lyon, Paris et Versailles, contre moins de 10% dans celles de Besançon, Clermont-Ferrand, Guyane, Limoges, Mayotte, Nancy-Metz, Orléans-Tours, La Réunion et Strasbourg.

Part des étudiants dans l'enseignement privé par académie en 2016-2017 (en %)



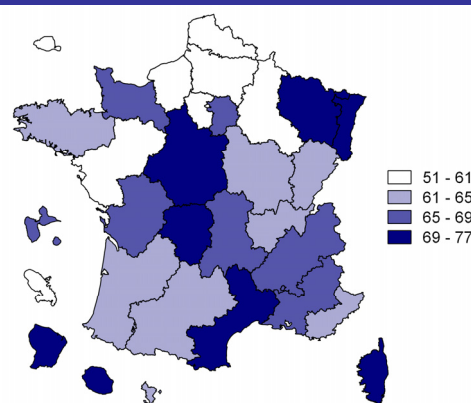
France métropolitaine + DOM : 18,2

Source : MESRI-SIES

Une part de l'université plus faible en Ile de France

Seuls 51 % des étudiants parisiens sont inscrits à l'université, contre 62 % pour la moyenne métropolitaine. Le poids de l'université est également faible dans d'autres académies à effectifs importants : Nantes, Versailles, Lille et Lyon. En revanche, il est élevé dans les académies de Corse, Guyane, Montpellier, Nancy-Metz, Orléans-Tours et Strasbourg.

Part des étudiants dans les universités par académie en 2016-2017 (en %)



France métropolitaine + DOM : 62,2

Source : MESRI-SIES

Elisabeth Algava et Agnès Lièvre
MESRI-SIES

Pour en savoir plus :

- Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, édition 2017
- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 16.10.

Note : Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP dont un au moins de la même académie; d'autre part aux étudiants de CPGE de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG...). Cette double obligation dont la montée en charge s'avère progressive, augmente le nombre d'inscriptions en cursus licence dans des proportions qui ont été estimées à partir des déclarations de doubles inscriptions faites par les universités dans le cadre de SISE.